

D.I.C.R.I.M.

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Commune de Soucy

Edition 2015

Prochaine mise à jour : 2020 (sauf évolution des risques, des mesures et des moyens)



Le mot du Maire

La commune de Soucy est située à 7 kilomètres de Sens. Le risque majeur, recensé par l'administration, auquel est soumise une partie de la commune est l'inondation par le rû de la Mauvotte.

Crues, pandémie, risque climatique, risque nucléaire, accident transport de matières dangereuses, risque SEVESO sont autant d'évènements exceptionnels qui peuvent s'avérer graves et préjudiciables à la sécurité des personnes et des biens.

Le Décret N° 90-918 du 11 octobre 1990 relatif à l'exercice du droit d'information sur les risques pris en application de l'article L 125-2 du code de l'environnement modifié par le décret n° 2004-554 du 09 juin 2004 stipule que « le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger ».

Par conséquent, c'est dans un souci d'information et de prévention que nous avons élaboré ce **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M.)** qui :

- ➔ Recense les risques majeurs auxquels notre commune peut être confrontée,
- ➔ Explique les conditions dans lesquelles l'alerte est apportée à la population,
- ➔ Précise pour chacun des risques les conseils de comportements et les mesures à prendre.

Cette brochure de sensibilisation simple, concise et pratique, émane du **Plan Communal de Sauvegarde**, document de gestion collective des évènements, consultable par tous en Mairie.

Garder son calme, puis appliquer les consignes prescrites, permettra à chacun de se protéger avant l'arrivée des secours, de tenir efficacement sa place dans l'effort collectif de protection et de défense.

Il est important d'en expliquer son contenu à vos enfants. Conservez-le, pour vous y rapporter le cas échéant.

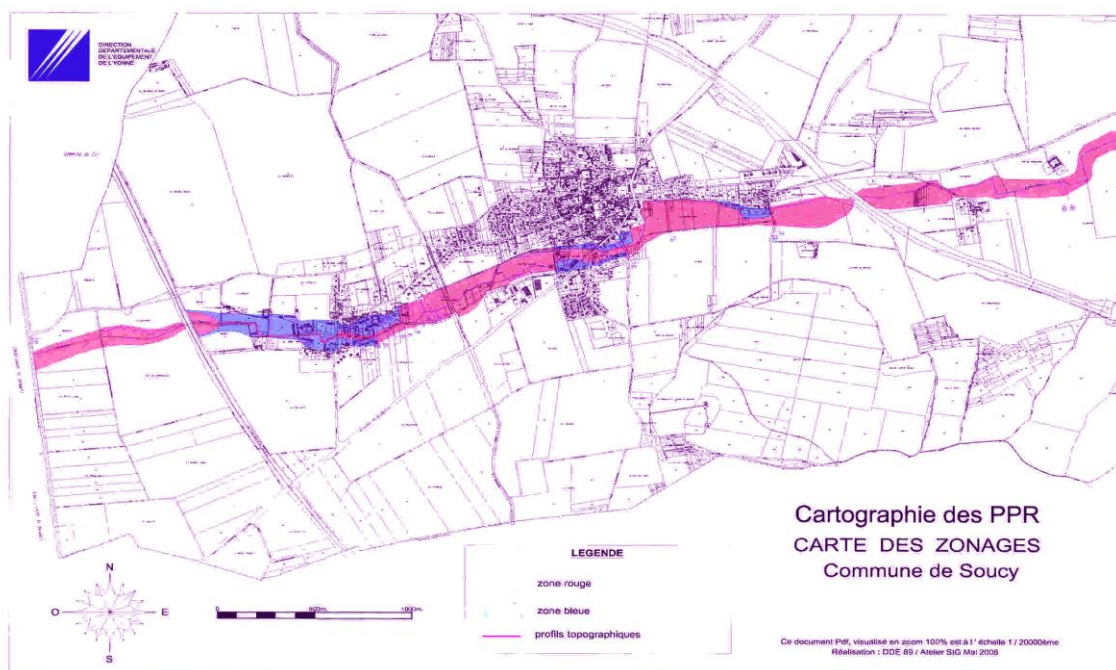
Votre sécurité et celle de tous en dépend.

Le Maire,
Pascal ROLLAND

COMMUNE de SOUCY

D.I.C.R.I.M.

RISQUE INONDATION « 1910 »



ACTION DU MAIRE

1. Dans une situation extrême, 2 ponts pourraient être coupés : le pont situé sur la RD 939 dans le bourg et le pont situé au bas de la Rue des Alouettes au Hameau de Jouancy les habitations situées à proximité pourraient être touchées.
2. Deux zones touchées : chemin de la Prairie, Route de Nogent, Jouancy
3. déviation route (attention aux routes et ponts coupés)
4. permanence mairie
5. déclenchement PCS ou en partie

ALERTE

- Messages – radio – TV
- Site internet de la commune «www.mairie-soucy.fr»
- Messages par véhicule équipé d'un haut-parleur

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

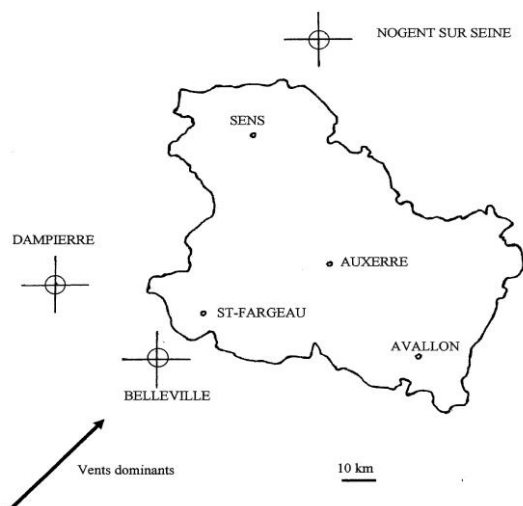
- Surélever les meubles, amarrer les cuves
- Mettre les produits toxiques, les véhicules à l'abri de la montée des eaux
- Couper le gaz, l'électricité
- Fermer les portes, aérations, soupiriaux, fenêtres
- Ne pas téléphoner
- Se préparer à être évacuer (prévoir couvertures, médicaments, papiers)
- Ecouter la radio
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école, l'école s'occupe d'eux

COMMUNE de SOUCY

D.I.C.R.I.M.

RISQUE NUCLEAIRE


Un accident sur une centrale nucléaire à proximité (Dampierre en Burly, Belleville sur Loire, Nogent sur Seine) peut faire craindre le passage d'un nuage radioactif (pollution air et eau) qui nécessiterait le confinement de la population.



ACTION DU MAIRE

1. Information de la population, aux établissements scolaires et ERP
 - Ecole Jehan COUSIN : 03.86.86.60.91
 - Ecole Louise MICHEL : 03.86.86.58.29
 - Bibliothèque : 03.86.86.67.12
 - Salle des fêtes et Centre de Loisirs : 03.86.86.61.13
 - Maison Galilée : 03.86.86.65.30
 - Karting : 03.86.86.53.11
 - Moto Cross : 06.25.13.07.90
2. Déclenchement du PCS

ALERTE

- Message pompiers / préfecture / radio / TV
- Site internet de la commune «[www. mairie-soucy.fr](http://www.mairie-soucy.fr) »
- Message par véhicule équipé d'un haut-parleur
-  au confinement

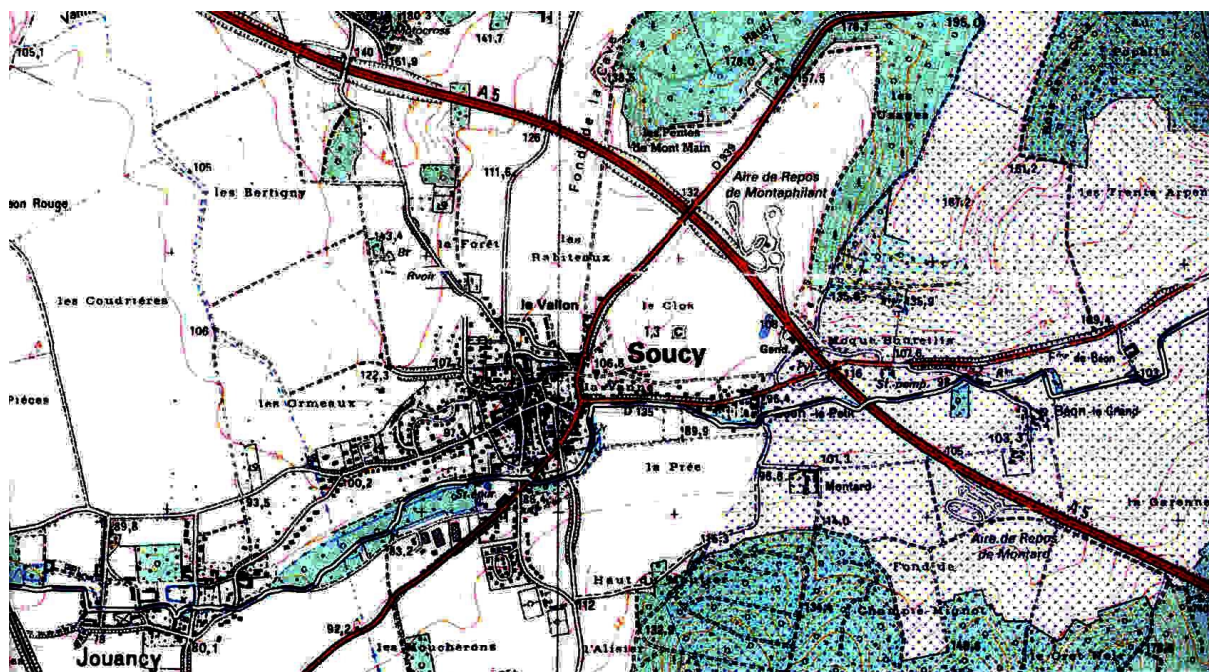
CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Rejoindre le bâtiment le plus proche
- Fermer toutes les ouvertures
- Ne pas fumer
- Arrêter ventilation, chauffage, climatisation
- Ecouter la radio
- Ne pas téléphoner
- Ne pas consommer d'aliments frais sans l'avis des autorités sanitaires
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux (PPMS)

COMMUNE de SOUCY

D.I.C.R.I.M.

RISQUE TRANSPORT MATIERES DANGEREUSES



Les routes susceptibles d'être empruntées pourraient être l'Autoroute A5 et les routes départementales 939 et 135.

ACTION DU MAIRE

Selon la gravité et en liaison avec les sapeurs-pompiers :

- *Permanence mairie*
- *Evacuation partielle ou totale de la population sur décision des pompiers*
- *Déclenchement du PCS*
- *Mise en place déviation / interdiction circulation*

ALERTE

- *Message pompiers / préfecture / radio / TV*
- *Message par véhicule équipé d'un haut-parleur si nécessaire, la personne chargée de cette alerte devra elle-même se confiner.*

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Rejoindre le bâtiment le plus proche
- Fermer toutes les ouvertures
- Ne pas fumer
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école
- Arrêter ventilation, chauffage, climatisation
- Rester à l'écoute de la radio
- Ne sortir qu'en fin d'alerte

COMMUNE de SOUCY

D.I.C.R.I.M.

RISQUE SUR CONDUITE DE TRANSPORT DE GAZ

Référence : Document GRDF GAZ conservé en Mairie
VILLAGE ALIMENTÉ EN GAZ DE VILLE



Exemple :

Risque de rupture occasionnée par un engin de terrassement

pour une buse de diamètre 60mm

Périmètre de sécurité = 50m

ACTION DU MAIRE

Selon la gravité, par exemple :

- Evacuation partielle ou totale de la population (indications fournies par les sapeurs-pompiers et agents techniques gaz)
- Permanence mairie
- Déclenchement du PCS
- Mise en place déviation / interdiction circulation
- les zones touchées : la commune de Soucy

ALERTE

- Site internet de la commune «www.mairie-soucy.fr»
- Message pompiers / préfecture / radio / TV
- cloches / sirènes, etc. avec le signal correspondant (cf. signal national d'alerte)
- véhicule équipé d'un haut-parleur (message pré-formaté, voir page...)

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

En cas de percement accidentel d'une canalisation, il y a lieu de :

1. Interrompre tous travaux et interdire toute flamme, étincelle ou point chaud aux alentours de la fuite
2. Eloigner toute personne du lieu de la fuite
3. Téléphoner d'urgence aux pompiers, gendarmerie, s'il y a risque pour la sécurité des personnes et des biens
4. Téléphoner d'urgence à GRDF sécurité gaz (0.800.47.33.33)
5. Ne pas tenter d'arrêter la fuite de gaz et, en cas d'inflammation, de ne pas tenter d'éteindre le feu

Attendre la venue des secours et des techniciens de GRDF gaz

COMMUNE de SOUCY

D.I.C.R.I.M.

RISQUE PANDEMIE

ROLE DU MAIRE ET DES ELUS

Se reporter au Plan départemental de lutte contre une pandémie grippale.

- Mission du Maire et des élus.

- Du matériel de protection pour le personnel communal chargé de remplir les missions prioritaires est en possession à la mairie.

A savoir :

Le maire joue un rôle majeur en matière de sécurité publique et sanitaire, notamment pour la mise en œuvre des orientations décidées par les pouvoirs publics. Il se tient en liaison permanente avec le représentant de l'État et met en œuvre les dispositions des plans communaux de sauvegarde.

Il s'appuie sur le plan national et ses fiches techniques, ainsi que sur les circulaires qui lui ont été adressées.

Les principes fondamentaux qui président à son action sont les suivants :

- Limiter les risques de contagion,
- protéger les acteurs communaux de la crise.

Maintenir :

- la capacité des services communaux à faire face à la crise
- les missions essentielles à la vie collective : ramassage des ordures ménagères,
- production d'eau d'alimentation, traitement des eaux usées, état-civil, maintien du chauffage collectif, services funéraires ...,
- le lien social et sanitaire avec la population.

Au niveau communal, les tâches indispensables concernent :

- la police administrative : fermeture d'établissements d'enseignements, obligations de port de masques, restrictions ou interruptions de transports publics...,
- recenser les besoins des personnes,
- coordonner l'action des bénévoles, inciter à la solidarité de voisinage ...,
- contribuer à l'organisation de la vaccination pandémique dès que le vaccin sera disponible.

Face à une pandémie grave, la délégation des responsabilités devra s'exercer pleinement, à la fois dans un souci d'efficacité et de réponse à l'urgence, et pour permettre aux niveaux supérieurs de se concentrer sur les problèmes pour lesquels leur intervention est indispensable.

COMMUNE de SOUCY

D.I.C.R.I.M.

RISQUE PANDEMIE GRIPPALE

Qu'est-ce qu'un pandémie ?

Il s'agit d'une épidémie qui s'étend au-delà des frontières internationales, soit à un continent, à un hémisphère ou au monde entier, et qui peut toucher un très grand nombre de personnes, quand elles ne sont pas immunisées contre la maladie ou quand la médecine ne dispose d'aucun médicament pour traiter les malades : **la grippe aviaire par exemple** (pour plus d'infos, voir le site www.grippeaviaire.gouv.fr)

30 % de la
population
touchée

Phase 1	Pas de virus circulant chez l'Homme
Phase 2	Pas de nouveau virus circulant chez l'Homme mais présence d'un virus animal causant un risque substantiel de maladie humaine
Phase 3	Infection humaine par un nouveau virus (mais sans transmission interhumaine ou dans des cas isolés liés à des contacts rapprochés)
Phase 4	Petits groupements de transmission interhumaine limités, mais extension localisée (virus mal adapté aux humains)
Phase 5	Larges groupements, mais transmission interhumaine toujours localisée (le virus s'adapte à l'Homme)
Phase 6	Forte transmission interhumaine dans la population

ACTION DU MAIRE

- Phase 3/4/5 : dans ces phases, le maire agit en sa qualité d'agent de l'Etat. Il est le relais efficace de la puissance publique sur le territoire de la commune.
- *Le maire désigne un correspondant « pandémie grippale » et transmet ses coordonnées au préfet*
- *Utilise et renforce la liste des personnes fragiles*

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Toute mortalité anormale d'oiseaux sauvages en zone rurale doit être signalée à la direction départementale des services vétérinaires (DDSV) (tél : 03 86 94 22 50). Sinon appeler la Préfecture au 03 86 72 79 89.
- Une mortalité anormale correspond à plus de 5 oiseaux sauvages trouvés morts sur un même site (rayon de moins de 500 m) et dans un laps de temps restreint (moins d'une semaine).
- Ne pas toucher aux oiseaux trouvés morts. La collecte est assurée par la FDC, l'ONCFS ou la DDSV.

COMMUNE de SOUCY

D.I.C.R.I.M.

RISQUE CANICULE

L'année 2003 a été marquée par une hausse sensible du nombre de décès. Un tel niveau n'avait pas été atteint en France métropolitaine depuis 1985. La canicule du mois d'août 2003 en est à l'origine.

En Bourgogne, le mois d'août 2003 a été chaud : cinq degrés au-dessus des normales saisonnières, avec un pic de 41.1 ° relevé à Auxerre le 6 août (relevé INSEE).

ACTION DU MAIRE

Dans tous les cas :

- Organiser une permanence à la Mairie

En cas de canicule :

- Vérification du recensement des personnes âgées et fragiles grâce au fichier mairie
- Organisation d'un circuit de visite
- Distribution d'eau si nécessaire
- Préparation d'un endroit adapté et frais pour héberger les personnes en difficultés :

La Salle des Fêtes

- Mesure de restriction d'usage de l'eau sur ordre du préfet.

ALERTE

Vert	Situation normale, pas de vigilance particulière
Jaune	Situation légèrement préoccupante, début de vigilance
Orange	Situation très préoccupante, être très vigilant
Rouge	Situation préoccupante à l'extrême, être très vigilant.

- Le maire est prévenu par le gestionnaire d'alerte de la préfecture (GALA)
- Appels téléphoniques, circuit d'alerte (véhicule avec mégaphone)
 - Affichages
 - *Site internet de la commune «www.mairie-soucy.fr »*
- Message diffusé par les pompiers
- Messages diffusés par les médias (radio et TV)

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Passer au moins 3h par jour dans un endroit frais
- Se rafraîchir, se mouiller le corps plusieurs fois par jour
- Boire fréquemment et abondamment même sans soif
- Eviter de sortir surtout aux heures les plus chaudes
- Prendre des nouvelles de ses voisins surtout s'ils vivent seuls et sont âgés
- Ecouter la radio (récepteurs alimentés par piles si possible)

COMMUNE de SOUCY

D.I.C.R.I.M.

RISQUES CLIMATIQUES

Autre risque selon spécificités de la commune :

- *incendie forêt*
- *zone verglas récurrente*
- *zone neige abondante récurrente*
- *orages, fortes précipitations, vents violents, ruissellements*

ACTION DU MAIRE

Ces risques peuvent entraîner des conséquences graves sur les personnes et les biens.

ALERTE

4 niveaux de vigilance ont été créés :

- *vert : situation normale, pas de vigilance particulière*
- *jaune : situation légèrement préoccupante, début de vigilance*
- *orange : situation très préoccupante être très vigilant*
- *rouge : situation préoccupante à l'extrême vigilance absolue*

Pour cas d'alerte rouge, le message est diffusé par les pompiers, les médias radio et TV. Le suivi de l'évolution du risque doit se faire en écoutant la radio ou la TV ou sur le site www.météo.fr.

- *Prévoir des piles de rechange pour les radios.*

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

Il y a lieu de se conformer aux conseils communiqués par les médias, les services de secours pour ne pas mettre sa vie en danger voire celle des autres (familles, voisins, sauveteurs etc...).

COMMUNE de SOUCY

D.I.C.R.I.M.

AUTRES RISQUES CLIMATIQUES

ACTION DU MAIRE

Dans tous les cas :

- Organiser une permanence à la Mairie

En cas de fortes précipitations, d'orages violents, tempêtes, neige ou verglas :

- Surveiller les conditions météorologiques
- Organisation d'un circuit d'inspection (plusieurs fois par jour)
- Mise en place des panneaux de signalisation de danger
- Organiser le déblaiement des voies
- Préparation d'un hébergement pour les sinistrés



ALERTE

- Le maire est prévenu par le gestionnaire d'alerte de la préfecture (GALA)
- Appels téléphoniques, circuit d'alerte (véhicule avec mégaphone)
- Affichages - Site internet de la commune «www.mairie-soucy.fr »
- Message diffusé par les pompiers
- Messages diffusés par les médias (radio et TV)



Vert	Situation normale, pas de vigilance particulière
Jaune	Situation légèrement préoccupante, début de vigilance
Orange	Situation très préoccupante, être très vigilant
Rouge	Situation préoccupante à l'extrême, être très vigilant.

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

En cas de fortes précipitations :

- Limiter voire éviter les déplacements
- Ne vous engager pas sur une voie ou une zone inondée
- Respecter les déviations mises en place
- Suivre les conseils des autorités publiques

En cas d'orages :

- Eviter l'utilisation du téléphone et des appareils électriques
- Débrancher les appareils électriques non utilisés et le câble d'antenne de la télévision
- Mettre à l'abri les objets sensibles au vent
- Limiter voire éviter les déplacements

En cas de vents violents :

- Limiter voire éviter les déplacements
- Risque d'obstacles sur les voies de circulation
- Risque de chute de branches ou d'objets
- N'intervenir en aucun cas sur les toitures et ne toucher pas aux fils électriques tombés au sol
- Ranger ou fixer les objets susceptibles d'être emportés

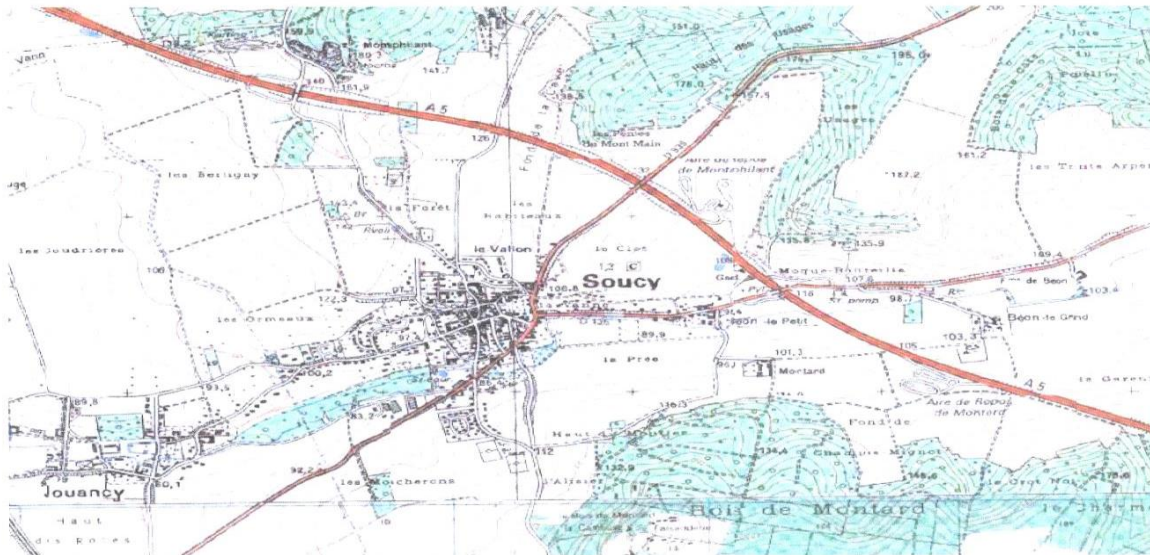
En cas de neige ou de verglas :

- Limiter voire éviter les déplacements
- En cas de déplacement, prudence et vigilance s'imposent
- Utiliser des équipements spéciaux
- Privilégier le transport en commun ou le covoiturage
- S'informer sur les conditions de circulation

COMMUNE de SOUCY

D.I.C.R.I.M.

RISQUE TRANSPORT MATIERES DANGEREUSES



ACTION DU MAIRE

Selon la gravité et en liaison avec les sapeurs-pompiers, par exemple :

- Permanence mairie
- Confinement ou évacuation partielle ou totale de la population sur ordre des sapeurs-pompiers
- Déclenchement du PCS
- Mise en place déviation / interdiction circulation

Les routes susceptibles d'être empruntées pourraient être l'Autoroute A5 et les routes départementales 939 et 135.

ALERTE

- Message pompiers / préfecture / radio / TV
- Site internet de la commune «www.mairie-soucy.fr»
- Message par véhicule équipé d'un haut-parleur si nécessaire, la personne chargée de cette alerte devra elle-même se confiner.

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Rejoindre le bâtiment le plus proche
- Fermer toutes les ouvertures
- Ne pas fumer
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école (PPMS)
- Arrêter ventilation, chauffage, climatisation
- Rester à l'écoute de la radio
- **Ne sortir qu'en fin d'alerte**

COMMUNE de SOUCY

D.I.C.R.I.M.

EN CAS D'URGENCE

MEDIAS - RADIOS	
France BLEU	103.5Mhz
France Info	105.5Mhz
SITES INTERNET	
Météo France	www.meteo.fr Permet aussi l'accès à la carte vigilance
Réseau d'annonce des crues	www.vigicrues.ecologie.gouv.fr : carte de France : sur SPC seine moyenne-Yonne-loing
NUMEROS UTILES	
MAIRIE DE SOUCY	03.86.86.64.43
POMPIERS	18 ou 112
SAMU	15
GENDARMERIE	17
PREFECTURE	03.86.72.79.89
METEO France	08.92.68.02.89
DDSV	03.86.94.22.50
DDASS	03.86.51.80.00
CENTRE ANTI-POISON	03.83.32.36.36